



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Remplacement du système de gicleurs	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-180144/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-180144	Date 2017-06-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-018-17115	
File No. - N° de dossier QCL-7-40019 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-06-16	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Piras, Gabriel	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl018
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2870 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Lieu historique national de la Grosse-Île / Grosse Île National Historic Site	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

AVIS DE MODIFICATION 003

Titre : REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE GICLEURS ET MISE À NIVEAU DE L'ALARME INCENDIE - GROSSE-ÎLE

Inclus dans la présente modification :

1. Énoncé de Parcs Canada
2. Compte-rendu de la visite des lieux
3. Questions et réponses de la visite des lieux
4. Changement no 1
5. Addenda no 1

ÉNONCÉ DE PARCS CANADA

Voir l'énoncé de la Gestion des ressources culturelles de Parcs Canada ci-joint.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES LIEUX

Voir le compte-rendu de la visite des lieux du 2 juin 2017 ci-joint.

QUESTIONS ET RÉPONSES DE LA VISITE DES LIEUX

Voir les questions et réponses posées lors de la visite des lieux du 2 juin 2017 ci-joint.

CHANGEMENT NO 1

Les Instructions générales R2710T (2016-04-04) sont remplacées par les R2710T (2017-04-27)

ADDENDA no 1

Voir l'Addenda no 1 ci-joint.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.

Parcs Canada – Unité de gestion de Québec
Gestion des ressources culturelles
Rôle lors d'interventions diverses sur des ressources culturelles

- Mandat de Parcs Canada :
« Au nom de la population canadienne, nous **protégeons** et **mettons en valeur** des exemples représentatifs du **patrimoine** naturel et **culturel** du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en **assurer l'intégrité** écologique et **commémorative** pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »
- Le service de la gestion des ressources culturelles produit des **analyses d'impact** sur les **ressources culturelles** touchées par des interventions de restauration et de mise en valeur et propose des mesures de mitigation pour atténuer les impacts négatifs potentiels que pourrait subir la ressource.
- Les interventions de restauration ne correspondent pas à des constructions de décors théâtraux ni de maquettes à l'échelle 1:1.
- Tout en prenant en considération les **différentes contraintes** techniques, financières et autres, les travaux de conservation actuels et futurs réalisés sur une ressource culturelle **devraient tendre vers la restitution** de ses éléments caractéristiques datant de sa **période de construction** (matériaux, appareillage de la maçonnerie et autres éléments caractéristiques).
- L'idée maîtresse sous-tendant les travaux de réfection de ressources culturelles demeure **l'intervention minimale**, ce qui peut se traduire par l'énoncé suivant : ce qui est en bon état doit être conservé, ce qui est réparable doit être réparé et ce qui doit être remplacé doit l'être par des matériaux identiques ou, à défaut, par des matériaux similaires.
- À certains endroits, la fragilité et l'instabilité du parement des murs pourraient nous obliger à intervenir de façon plus importante. Le cas échéant, cette intervention serait néanmoins exécutée en respectant l'intégrité des matériaux, de leur technique d'assemblage et de leur emplacement.
- Documents de référence :
Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux;
Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national concerné (document décrivant l'état souhaité pour la ressource culturelle concernée).

Compte-rendu de visite optionnelle de soumissionnaires

Grosse-Ile,

Vendredi 02 juin 2017, 9h00 à 13 heures 30

Remplacement des systèmes de gicleurs et mise à niveau de l'alarme-Incendie, Grosse-Ile (Qc)

Contrat no. : EE520-180144/A

Projet no. : R.066611

Introduction		
1.1	Mot de bienvenue Hafida Oussedik , gestionnaire de projet SPAC Ouverture de réunion à 9 : 30 sur le site	Voir liste des présences
1.2	Intervention de Madame Marie-Claude Belley de Parcs Canada –Unité de gestion de Québec. Madame Belley a décrit : <ul style="list-style-type: none">- le rôle de Parc Canada;- Les objectifs visés par la Gestion des ressources culturelles dans le cadre de projet comme celui du remplacement des gicleurs;- Intervention minimale sur les éléments physiques des bâtiments patrimoniaux;	Voir document joint
1.4	Mot de J Rochette , représente la Direction de l'Approvisionnement de Spac, en remplacement de monsieur Piras Monsieur Rochette rappelle des points principaux concernant la soumission : <ul style="list-style-type: none">- Ouverture de soumission le 16 juin 2017 à 14 heures.- L'heure de la soumission est cruciale;- Les 3 pages essentielles de la soumission;- La révision de la soumission : elle est possible avant l'heure d'ouverture, selon les procédures énoncées. Importance d'être clair dans ses demandes- Possibilité de s'informer auprès du conseiller en approvisionnement en tout temps avant la date d'ouverture.	Voir Document joint
1.5	Présentation du projet par Luc Bertrand , représentant de l'expert-Conseil Tetrattech	

	<p>Remplacement complet du système de gicleurs Intervention importante dans le système d'alarme incendie</p> <p>Question 1 : Est-ce que le chauffage est limité à la zone de travail ou bien il faudrait aussi maintenir le bâtiment.</p> <p>Question 2 : Combien de travailleurs maximum peuvent être hébergés en même temps?</p> <p>SPAC et Parc Canada, insistent le fait que toutes les personnes hébergées doivent avoir un comportement exemplaire. Grosse-Ile est considérée comme un lieu de pèlerinage.</p> <p>Note Importante : les conditions météorologiques ne permettent pas toujours l'accès à Grosse-Ile par avion. Cet aspect peut avoir un impact sur l'échéancier de travail et doit être tenu en compte.</p>	<p>Voir plans et devis</p> <p>Voir réponse 1</p> <p>Voir réponse 2</p>
Visite des bâtiments		
1.6	<p>Présentation du Bâtiment de # 29 : le bâtiment de désinfection</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brève présentation de l'historique du bâtiment ainsi que des enjeux de gestion des ressources culturelles par madame Marie-Claude Belley - Présentation du travail à faire par Luc Bertrand Mise en garde quant aux dates possibles d'intervention dans le vide sanitaire en raison des marées. <p>Question 3 : Quelles sont les restrictions relativement l'intervention dans le sous-sol du bâtiment # 29 (désinfection).</p> <p>Question 4 : Est-ce que les ouvertures par lesquelles passent les conduits actuels au plafond par sont à calfeutrer ?</p> <p>Question 5 : Est-ce que le matériel d'exposition est enlevé durant les travaux.</p> <p>Note Importante : La protection de l'environnement est très importante lors du sciage.</p>	<p>Voir réponse 3</p> <p>Voir réponse 4</p> <p>Voir réponse 5</p>
1.7	<p>Présentation du Bâtiment de # 32: Bureau-Atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brève présentation de l'historique du bâtiment ainsi que des enjeux de gestion des ressources culturelles par madame Marie-Claude Belley. - Présentation du travail à faire par Luc Bertrand. <p>Question 6 : Est-ce que le bâtiment sera occupé durant les travaux?</p>	<p>Voir réponse 6</p>

1.8	<p>Présentation du Bâtiment de # 19 : Hôtel 3 ième classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brève présentation de l'historique du bâtiment ainsi que des enjeux de gestion des ressources culturelles par madame Marie-Claude Belley. - Présentation du travail à faire par Luc Bertrand Conditions d'amiante. <p>Question 7 : Peut-on utiliser les équipements de Parcs Canada pour effectuer quelques manipulations mineures?</p> <p>Question 8 Comment fermer les ouvertures dans le béton entre la salle mécanique et la grande salle?</p>	<p>Voir réponse 7</p> <p>Voir réponse 8</p>
1.9	<p>Présentation du Bâtiment # 14 Hotel 1 iere classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du travail à faire par Luc Bertrand 	
1.10	<p>Présentation du Bâtiment #48 : Chapelle catholique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du travail à faire par Luc Bertrand 	
1.11	<p>Présentation du Bâtiment # 402 : Usine de filtration des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du travail à faire par Luc Bertrand <p>Question 9 Système de surveillance de la valve.</p>	<p>Voir réponse addenda 1</p>
1.12	<p>Présentation du Bâtiment de # 100 : le Lazaret</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brève présentation de l'historique du bâtiment ainsi que des enjeux de gestion des ressources culturelles par madame Marie-Claude Belley Construit en 1847, est le bâtiment le plus ancien. - Présentation du travail à faire par Luc Bertrand <p>Question 10 : Installation de valves en bout de ligne?</p> <p>Question 11: La soudure longitudinale de la tuyauterie devra être en partie supérieure (dans le haut à midi)</p> <p>Question 12 : Quels sont les raccords acceptés</p>	<p>Voir réponse 10</p> <p>Voir réponse 11 & Plans/devis</p> <p>Voir réponse 12 & Plans/devis</p>
3. Clôture de la visite		
1.13	Plusieurs questions	

<p>Question 13: Questions d'assurance, jusqu'à quel point l'entrepreneur est responsable global?</p>	<p>Voir réponse 13</p>
<p>Question 14 : Étant donné que la peinture ne pourra être faite en tout temps quelles sont les exigences?</p>	<p>Voir réponse 14</p>
<p>Question 15: Quelle est la couleur des calfeutrages?</p>	<p>Voir Réponse 15</p>
<p>Question 16 : Qui est responsable du déneigement lors des travaux?</p>	<p>Voir réponse 16</p>
<p>Question 17: Conduits : Quel type de matériau est accepté?</p>	<p>Voir réponse 17 & plans et devis</p>
<p>Question 18 : Y a-t-il des espaces considérés comme des espaces clos clos?</p>	<p>Voir réponse 18</p>
<p>Question 19 : Quelles sont les résistances au feu à considérer dans les bâtiments?</p>	<p>Voir réponse 19</p>
<p>Question 20 : Quelles sont les dates à considérer pour le transport des matériaux?</p>	<p>Voir réponse 20</p>
<p>Question 21 : Y a-t-il un endroit réservé pour l'entreposage des matériaux?</p>	<p>Voir réponse 21</p>
<p>Question 22 : Est-ce que les travaux d'électricité sont inclus dans la soumission?</p>	<p>Voir réponse 22</p>

**Précisions et réponses aux questions posées lors de la visite
des soumissionnaires à Grosse-Ile**
***Information and answers to questions during the visit of bidders
to Grosse-Ile***

Vendredi 02 juin 2017, 9h00 à 13 heures 30

Friday, June 02, 2017, 9:00 a.m. to 1:00 p.m. 30

**Remplacement des systèmes de gicleurs et mise à niveau de
l'alarme-incendie, Grosse-Ile (Qc)**

***Replacement of sprinkler systems and upgrade the fire alarm,
Grosse-Ile (QC)***

Contrat no. : EE520-180144/A

Projet no. : R.066611

# de la question	Question	Réponse
1	Est-ce que le chauffage est limité à la zone de travail ou bien il faudrait aussi maintenir le bâtiment. <i>Does the heating is limited to the work area or should also maintain the building.</i>	Le chauffage doit être maintenu à une température permettant aux ouvriers de travailler dans des conditions acceptables et d'utiliser les matériaux selon les prescriptions des fabricants. <i>Heat must be maintained at a temperature allowing workers to work in acceptable conditions and using materials as manufacturers</i>
2	Combien de travailleurs maximum peuvent être hébergés en même temps? <i>How many workers maximum can be housed at the same time?</i>	Un maximum de 16 personnes pourrait être hébergé en occupation double. Un maximum de 8 personnes en occupation simple. <i>A maximum of 16 people could be housed in double occupancy. A maximum of 8 people in single occupancy.</i>
3	Quelles sont les restrictions relativement l'intervention dans le sous-sol du bâtiment # 29 (désinfection)? <i>What are the restrictions on intervention in the basement of the building # 29</i>	Les travaux dans le vide sanitaire doivent tenir compte des marées qui pourraient monter jusque sous la structure du bâtiment certains jours. Consulter la table des marées pour en connaître les moments.

		<i>Work in the crawl space must consider tides can climb up under the building structure some days. Consult the table of tides.</i>
4	<p>Est-ce que les ouvertures par lesquelles passent les conduits actuels au plafond du bâtiment 29 (désinfection) sont à calfeutrer ?</p> <p><i>Does the holes which are conduits current ceiling are caulking?</i></p>	<p>Ces ouvertures doivent être finies au moyen d'une plaque de finition de fini chromé si apparent et en acier noir si non apparent.</p> <p><i>These openings should be finished by means of a plaque finishing finished if apparent chrome-plated steel and black if no apparent.</i></p>
5	<p>Est-ce que le matériel d'exposition est enlevé durant les travaux.</p> <p><i>Is the equipment exhibition removed during construction?</i></p>	<p>Non le matériel et le mobilier d'exposition sont fixes. Ils doivent être protégés adéquatement durant les travaux.</p> <p>Voir devis</p> <p><i>No. Equipment and furniture exhibition are fixed. They must be adequately protected during the work.</i></p> <p><i>See specifications</i></p>
6	<p>Est-ce que le bâtiment sera occupé durant les travaux?</p> <p><i>Does the building will be held during the work?</i></p>	<p>Non.</p> <p><i>No</i></p>
7	<p>Peut-on utiliser les équipements de Parcs Canada pour effectuer quelques manipulations mineures?</p> <p><i>Can we use the equipment of Parks Canada to conduct a few minor manipulation?</i></p>	<p>L'entrepreneur chargé des travaux ne peut utiliser les équipements de Parcs Canada. Il doit être muni de tout son équipement, et doit faire preuve d'autonomie.</p> <p><i>The contractor work cannot use the equipment of Parks Canada. It shall be fitted with all its equipment, and must demonstrate autonomy.</i></p>
8	<p>Comment fermer les ouvertures dans le béton entre la salle mécanique et la grande salle?</p> <p><i>How close the holes in the concrete between The Mechanical Room and the large room?</i></p>	<p>Voir plans d'architecture</p> <p><i>See Drawings</i></p>
9	<p>Système de surveillance de la valve.</p> <p>Bâtiment 402-Usine de filtration</p> <p><i>Monitoring system valve.</i></p> <p><i>Building 402-Pump house</i></p>	<p>Voir addenda 1</p>

<p>10</p>	<p>Doit-on installer des valves en bout de lignes pour le nettoyage quinquennal? <i>Should we install valves bottom lines for cleaning five-year?</i></p>	<p>Pas d'installation de valves en bout de ligne pour le nettoyage quinquennal, seulement des bouchons et mamelons femelles seront fournis et installés pour cette opération. Plan Pi 1/21 note de construction 3</p> <p><i>No installation of valves ultimately for cleaning, five-year only plugs and nipples females will be provided and installed for this operation</i></p>
<p>11</p>	<p>Comment se fait la soudure longitudinale de la tuyauterie? <i>How is the longitudinal weld of the pipe?</i></p>	<p>La soudure longitudinale de la tuyauterie devra être en partie supérieure (dans le haut à midi). voir section 21 13 16 article 3.02.2, plan Pi-1/21 note de construction 2</p> <p><i>The longitudinal weld piping shall be at the top (high noon).</i></p>
<p>12</p>	<p>Quels types de raccords sont acceptés? <i>What types of fittings are accepted?</i></p>	<p>Aucun raccord fabriqué en atelier ne sera approuvé, seulement du matériel UL/FM. Devis Section 21 13 16 Article 2.01.2</p> <p><i>No fitting made in workshop will be approved only equipment UL/FM</i></p>
<p>13</p>	<p>Sur le plan des assurances, jusqu'à quel point l'entrepreneur est responsable? Quelles sont les indications à donner à l'assureur? <i>Insurance issues: how the Contractor is responsible? What are the indications to the insurer?</i></p>	<p>Les exigences concernant les assurances sont décrites aux Conditions supplémentaires CS03 – Conditions d'assurance ainsi qu'à la page 2 de l'Annexe A – Attestation d'assurance. Par ailleurs, la responsabilité de l'entrepreneur est limitée conformément aux Conditions supplémentaires CS02 – Limitation de la responsabilité.</p> <p><i>The insurance requirements are described in Supplementary Conditions SC03 - Insurance Terms and on page 2 of Appendix A - Certificate of Insurance. In addition, the Contractor's liability is limited in accordance with Supplementary Conditions SC02 - Limitation of Liability.</i></p>

<p>14</p>	<p>Étant donné que la peinture ne pourra être faite en tout temps quelles sont les exigences? <i>Given that the painting cannot be made at all times what are the requirements?</i></p>	<p>L'apprêt et la première couche doivent être faits en usine. La deuxième couche se fera sur place. <i>The primer and the first layer must be made in plant. The second layer will be on-site.</i></p>
<p>15</p>	<p>Quelle est la couleur des calfeutrages? <i>What is the colour of caulking?</i></p>	<p>La couleur doit s'harmoniser avec la couleur des parois qu'elle traverse. <i>The colour of the sealant must align with the walls and ceilings.</i></p>
<p>16</p>	<p>Qui est responsable du déneigement lors des travaux? <i>Who is responsible for snow removal during?</i></p>	<p>L'accès au chantier est de la responsabilité de l'entrepreneur. Parcs Canada déblaie les grands axes de l'île. <i>The site access is the responsibility of the Contractor. Parks Canada déblaie axes of the Island.</i></p>
<p>17</p>	<p>Conduits : Quel type de matériau est accepté? <i>Pipes: What kind of material is accepted?</i></p>	<p>Seul le « Cut groove » cédule 40 est accepté. <i>Only "cut groove" Schedule 40 is accepted.</i></p>
<p>18</p>	<p>Y a-t-il des espaces considérés comme des espaces clos? <i>Are there any spaces considered confined spaces?</i></p>	<p>Non <i>No</i></p>
<p>19</p>	<p>Quelles sont les résistances au feu à considérer dans les bâtiments? <i>What are the fire resistance to consider in buildings?</i></p>	<p>Aucune résistance au feu dans les bâtiments 29 (Désinfection) 32 (Bureau) ou 100 (Lazaret). Pour le bâtiment 19 (l'hôtel 3^{ième} classe), une résistance au feu de 45 minutes pour les planchers, plafonds et cloisons de la salle mécanique. <i>No fire resistance in buildings disinfection (29); Office (32) or Lazarets (100). Building 19 (hotel 3rd class), fire resistance of 45 minutes for floors, ceilings and walls of the Mechanical Room.</i></p>

<p>20</p>	<p>Quelles sont les dates à considérer pour le transport des matériaux? <i>What are the dates to consider for the transportation of materials?</i></p>	<p>Du début octobre 2017 à la mi-mai 2018 selon une planification devant tenir compte des priorités d'opérations techniques et touristiques de la Grosse-Île (utilisation du quai). <i>From early October to mid-May 2017 2018 planning according to reflect the priorities of technical and touristical operations.</i></p>
<p>21</p>	<p>Y a-t-il un endroit réservé pour l'entreposage des matériaux? <i>Is there a place reserved for the storage of materials?</i></p>	<p>Oui. Yes</p>
<p>22</p>	<p>Est-ce que les travaux d'électricité font partie de la soumission. <i>Does the work of electricity are part of the bid.</i></p>	<p>Oui l'entrepreneur devra sous-traiter les travaux assez importants en électricité. <i>Yes the Contractor shall subcontract electricity.</i></p>

Client : Travaux publics et services gouvernementaux canada

ADDENDA ME-01

Titre du projet : Réfection du système de protection incendie à Grosse-Ile

N° de projet :

TPSGC : R.066611

Tetra Tech : 14753AG

Transmis à : Soumissionnaires

Émis par :

Julie Désilets, ing.
Mécanique de protection incendie

Date : Le 7 juin 2017

Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres. Il a préséance en cas de litige.

1. DEVIS

1. Section 21 05 01

1. Le point 1.04.3 est modifié. Voir la section réémise ci-jointe.

2. GICLEURS AUTOMATIQUES

1. Plan Pi 20/21

1. Le présent entrepreneur devra fournir et installer un cordon de supervision de soupape pour les soupapes 1, 2 et 6 (référence au plan E14/18). Ces cordons de supervision seront raccordés par l'entrepreneur en électricité et supervisés par le panneau d'alarme-incendie du bâtiment.

FIN DE L'ADDENDA ME-01

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Sont applicables à cette Section, les dessins et les dispositions générales du contrat, incluant les Exigences générales de la Division 01.
- .2 Les parties du réseau d'alarme incendie des bâtiments 19 et 29, dont les détecteurs de fumée, de chaleur et les stations manuelles servant à l'activation du système de protection incendie du type pré-action utilisés pour la protection du rez-de-chaussée, de l'étage et des entretoits font partie du système de protection incendie. Ces travaux relèvent de l'entrepreneur en systèmes d'extinction incendie et ou protection incendie (section 21 13 16 Système d'extinction automatique sous air (pré-action)).

1.02 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre les documents suivants avec les fiches techniques :
 - .1 les dessins de détails des socles, des supports/suspensions et des boulons d'ancrage;
 - .2 les courbes de performance avec indication des points de fonctionnement;
 - .3 un document émis par le fabricant attestant que les produits en question sont des modèles courants;
 - .4 un certificat de conformité aux codes pertinents.
- .3 Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux
 - .1 Fournir les fiches d'exploitation et d'entretien requises et les incorporer au manuel prescrit à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.
 - .2 Le manuel d'exploitation et d'entretien doit être approuvé, avant l'inspection finale, par le Représentant du Ministère qui conservera les copies finales.
 - .3 Les fiches d'exploitation doivent comprendre ce qui suit :
 - .1 une description de chaque système et de ses dispositifs de commande/régulation;
 - .2 les instructions concernant l'exploitation de chaque système et de chaque composant;
 - .3 une description des mesures à prendre en cas de défaillance des appareils/matériels;
 - .4 un tableau des appareils de robinetterie et un schéma d'écoulement.
 - .4 Les fiches d'entretien doivent comprendre ce qui suit :
 - .1 les instructions concernant l'entretien, la réparation, l'exploitation et le dépannage de chaque composant;
 - .2 un calendrier d'entretien précisant la fréquence et la durée d'exécution des tâches, de même que les outils nécessaires à leur exécution.
 - .5 Les fiches de performance doivent comprendre ce qui suit :
 - .1 les données de performance fournies par le fabricant des appareils/matériels, précisant le point de fonctionnement de chacun, relevé une fois la mise en service terminée;

- .2 les résultats des essais de performance des appareils/matériels;
- .3 toutes autres données de performance particulières précisées ailleurs dans les documents contractuels.
- .6 Approbation
 - .1 Aux fins d'approbation, soumettre au Représentant du Ministère deux (2) exemplaires de la version préliminaire du manuel d'exploitation et d'entretien. A moins de directives contraires de la part du Représentant du Ministère, les fiches ne doivent pas être soumises individuellement.
 - .2 Le cas échéant, apporter les modifications requises au manuel d'exploitation et d'entretien et le soumettre de nouveau au Représentant du Ministère.
- .7 Renseignements additionnels
 - .1 Préparer des fiches de renseignements additionnels et les annexer au manuel d'exploitation et d'entretien si, au cours des séances de formation mentionnées précédemment, on se rend compte que de telles fiches sont nécessaires.
- .8 Documents à conserver sur place
 - .1 Le Représentant du Ministère fournira un (1) jeu de dessins de mécanique reproductibles. Fournir le nombre de copies requis pour chaque phase des travaux et y indiquer, au fur et à mesure, tous les changements apportés au cours de l'exécution des travaux aux matériels et appareils mécaniques.
 - .2 Reporter chaque semaine les renseignements notés sur les copies sur les dessins reproductibles de manière que ces derniers montrent les systèmes et appareils mécaniques tels qu'ils sont effectivement installés.
 - .3 Utiliser un stylo à encre indélébile de couleur différente pour chaque réseau.
 - .4 Garder ces dessins sur place et les mettre à la disposition des personnes concernées à des fins de référence et de vérification.
- .9 Dessins d'après exécution
 - .1 Identifier chaque dessin dans le coin inférieur droit, en lettres d'au moins 12 mm de hauteur, comme suit : « DESSIN D'APRES EXECUTION : LE PRESENT DESSIN A ÉTÉ REVU ET IL MONTRE LES SYSTEMES/APPAREILS MÉCANIQUES TELS QU'ILS SONT EFFECTIVEMENT INSTALLÉS ». (Signature de l'Entrepreneur) (Date).
 - .2 Soumettre les dessins au Représentant du Ministère aux fins d'approbation, puis apporter les corrections nécessaires selon ses directives.
 - .3 Soumettre les copies reproductibles des dessins d'après exécution complétés, avec le manuel d'exploitation et d'entretien.

1.03 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Assurance de la qualité : selon la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.
- .2 Santé et sécurité : prendre les mesures nécessaires en matière de santé et de sécurité en construction conformément à la section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.

1.04 ENTRETIEN

- .1 Fournir les pièces de rechange suivantes conformément à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux:
 - .1 deux (2) jeux de filtres de remplacement des systèmes d'air comprimé;
- .2 Fournir une trousse de tous les outils spéciaux nécessaires à l'entretien des appareils/ matériels, selon les recommandations des fabricants et conformément à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

- .3 Fournir un ensemble de tuyauterie, raccords et supports comme décrit à l'article 1.9.2.5 de la section 01 78 00. Ces éléments seront livrés au service d'entretien pour y être entreposés et comprendra les matériaux suivants :
- .1 Jeu de tuyauterie (Sc40);
1. Tuyau de 25 mm (1") : Quatre (4) longueurs (21'-0");
 2. Tuyau de 32 mm (1 ¼") : Deux (2) longueurs (21'-0");
 3. Tuyau de 38 mm (1 ½") : Deux (2) longueurs (21'-0") ;
 4. Tuyau de 50 mm (2") : Deux (2) longueurs (21'-0");
 5. Tuyau de 65 mm (2 ½") : Deux (2) longueurs (21'-0");
 6. Tuyau de 75 mm (3") : Deux (2) longueurs (21'-0");
 7. Tuyau de 100 mm (4") : Deux (2) longueurs (21'-0");
- .2 Jeu de raccords;
1. Raccords de 25 mm (1") : cinq (5) raccords de chacun ;
 2. Raccords de 32 mm (1 ¼") : deux (2) raccords de chacun ;
 3. Raccords de 38 mm (1 ½") : deux (2) raccords de chacun ;
 4. Raccords de 50 mm (2") : deux (2) raccords de chacun;
 5. Raccords de 65 mm (2 ½") : deux (2) raccords de chacun;
 6. Raccords de 75 mm (3") : deux (2) raccords de chacun;
 7. Raccords de 100 mm (4") : deux (2) raccords de chacun;
- .3 Jeu de supports;
1. Supports de 25 mm (1") : cinq (5);
 2. Supports de 32 mm (1 ¼") : deux (2) raccords de chacun ;
 3. Supports de 38 mm (1 ½") : deux (2) raccords de chacun ;
 4. Supports de 50 mm (2") : deux (2) raccords de chacun;
 5. Raccords de 65 mm (2 ½") : deux (2) raccords de chacun;
 6. Supports de 75 mm (3") : deux (2) raccords de chacun;
 7. Supports de 100 mm (4") : deux (2) raccords de chacun;
- .4 Jeu de rodes filetés;
1. Rode 9,5 mm (3/8") fileté : deux (2) longueurs
 2. Rode 12,7 mm (½") fileté : deux (2) longueurs



1.05 MATÉRIAUX OU PRODUITS ACCEPTABLES

- .1 Lorsque des matériaux ou des produits sont prescrits par leur marque de commerce, consulter les Instructions aux soumissionnaires afin de connaître la marche à suivre concernant la demande d'approbation de matériaux ou de produits de remplacement.

1.06 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Coordonner les zones d'entreposage des matériaux sur le site avec le représentant de Parcs Canada.
- .3 Livraison et acceptation
- .1 Livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .4 Entreposage et protection
- .1 Entreposer les matériaux dans un endroit sec.
- .2 Entreposer les matériaux dans des conditions de température et d'humidité conformes aux

recommandations du fabricant, et les protéger contre les intempéries.

- .5 La tuyauterie et l'ensemble des matériaux provenant du démantèlement, seront temporairement entreposés, le tout proprement de façon à protéger l'environnement sur une aire de terrain déterminée par Parcs Canada. Ce matériel devra être évacué de Grosse-Île à la fin des travaux ou selon les échéanciers du présent soumissionnaire (à coordonner avec Parcs Canada).

2 PRODUITS

2.01 SANS OBJET

3 EXÉCUTION

3.01 RETOUCHE ET REMISE EN ÉTAT DES REVETEMENTS DE PEINTURE

- .1 Effectuer les travaux de peinture conformément à la section 09 91 99 - Peinture.
- .2 Apprêter et retoucher les surfaces dont le fini peint a été endommagé et s'assurer que le nouveau fini correspond au fini original.
- .3 Remettre à neuf les surfaces dont le fini a été endommagé.

3.02 DÉMONSTRATION

- .1 Fournir les outils, les matériels et les services d'instructeurs qualifiés pour assurer, pendant les heures normales de travail, la formation du personnel d'exploitation et d'entretien quant au fonctionnement, à la commande/régulation, au réglage, au diagnostic des problèmes/dépannage et à l'entretien des appareils, matériels et systèmes, avant l'acceptation de ceux-ci.
- .2 Le matériel didactique doit comprendre, entre autres, le manuel d'exploitation et d'entretien, les dessins d'après exécution et des aides audio-visuelles si nécessaire.
- .3 Prévoir des heures de formation pour chacun des systèmes de chacun des bâtiments. Ces heures devront apparaître dans l'échéancier demandé dans les documents pour le dépôt de la soumission.
- .4 Le Représentant du Ministère enregistrera les séances de formation sur bande vidéo à des fins de référence ultérieure. Une coordination devra être effectuée entre l'entrepreneur et le représentant du Ministère pour permettre la réalisation de ces enregistrements.

3.03 PROTECTION

- .1 Au moyen d'éléments appropriés, empêcher la poussière, la saleté et autres matières étrangères de pénétrer dans les ouvertures des appareils, des matériels et des systèmes.

FIN DE LA SECTION